

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned duly authorized by the Government of Canada and the Cultural and Technical Cooperation Agency have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Paris, this 17th day of November, 1988, in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par le Gouvernement du Canada et l'Agence de coopération culturelle et technique, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Paris, ce 17ième jour de novembre 1988 en langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi.

C.T. CHARLAND

*Pour le Gouvernement du Canada
For the Government of Canada*

PAUL OKUMBA D'OKWAT

*Pour l'Agence de coopération culturelle et technique
For the Cultural and Technical Cooperation Agency*